



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-447 octies**

Publié le 13 décembre 2021

SOMMAIRE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décisions portant délégation de signature consentie par Monsieur Laurent DEPOORTER, Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France à :

- Madame Nathalie TAINÉ, Trésorière de la CCI locale de l'Aisne, à l'effet de signer différents actes listés dans la délégation de signature,
- Madame Aurélie MAQUIGNY, Trésorière de la CCI locale de Amiens-Picardie, à l'effet de signer différents actes listés dans la délégation de signature,
- Monsieur Pascal PAWLACZYK, Trésorier de la CCI locale de l'Artois, à l'effet de signer différents actes listés dans la délégation de signature,
- Monsieur Marc POSAK, Trésorier de la CCI locale du Grand Hainaut, à l'effet de signer différents actes listés dans la délégation de signature,
- Monsieur Emmanuel THEBAUX, Trésorier de la CCI locale de Grand Lille, à l'effet de signer différents actes listés dans la délégation de signature,
- Monsieur Francis LEROUX, Trésorier de la CCI locale du Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer différents actes listés dans la délégation de signature,
- Madame Delphine DEGAUCHY, Trésorière de la CCI locale de l'Oise, à l'effet de signer différents actes listés dans la délégation de signature,
- Monsieur Xavier MINET, Directeur Administratif et financier des Ports de Lille, à l'effet de signer les ordres de virement RH des Ports de Lille
- aux collaborateurs désignés dans ladite délégation, autorisés à signer les ordres de virement de la CCIRHDF

ANNULE ET REMPLACE LE RECUEIL N°447 SEXIES DU 10 DECEMBRE 2021

DECISION

Je soussigné, M. Laurent DEPOORTER, Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu les articles R.711-68 et A 712-36 du Code du Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux CCI
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 58 et 123,
- Vu l'élection du Trésorier et du Trésorier adjoint de la CCI locale de l'Aisne lors de l'Assemblée Générale d'installation du 22 novembre 2021
- Vu l'élection du Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France lors de l'Assemblée Générale d'installation du 9 décembre 2021

Décide :

De donner délégation permanente de signature à Mme Nathalie TAINÉ, Trésorière de la CCI locale de l'Aisne, et à Monsieur Stéphane CAYET, Trésorier adjoint, à effet de signer, dans le périmètre ci-après défini, les actes ci-après énoncés relatif à la CCI locale de l'Aisne,

Dans le périmètre suivant :

- Service de gestion immobilière
- Service formation

Actes concernés :

- Tout ordre de paiement de dépenses ;
- Tout acte de recouvrement et d'encaissement de recettes ;
- Tout acte de gestion de trésorerie, étant précisé que les avances en compte-courant consenties aux sociétés filiales de la CCI de région ne constituent pas un acte de gestion de trésorerie au sens de la présente délégation et en sont donc exclues.

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'empêche en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2021



Laurent DEPOORTER
Trésorier



DECISION

Je soussigné, M. Laurent DEPOORTER, Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu les articles R.711-68 et A 712-36 du Code du Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux CCI
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 58 et 123,
- Vu l'élection du Trésorier et du Trésorier adjoint de la CCI Locale Amiens-Picardie lors de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2021
- Vu l'élection du Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France lors de l'Assemblée Générale d'installation du 9 décembre 2021

Décide :

De donner délégation permanente de signature à Mme Aurélie MAQUIGNY, Trésorière de la CCI locale Amiens-Picardie, et à M. Alexandre FERNANDEZ, Trésorier adjoint, à effet de signer, dans le périmètre ci-après défini, les actes ci-après énoncés relatif à la CCI locale Amiens-Picardie,

Dans le périmètre suivant :

- Service d'aménagement des parcs d'activités
- Service eau et assainissement
- Camping du port de plaisance de Péronne
- Service de gestion immobilière

Actes concernés :

- Tout ordre de paiement de dépenses ;
- Tout acte de recouvrement et d'encaissement de recettes ;
- Tout acte de gestion de trésorerie, étant précisé que les avances en compte-courant consenties aux sociétés filiales de la CCI de région ne constituent pas un acte de gestion de trésorerie au sens de la présente délégation et en sont donc exclues.

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2021


Laurent DEPOORTER
Trésorier

DECISION

Je soussigné, M. Laurent DEPOORTER, Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu les articles R.711-68 et A 712-36 du Code du Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux CCI
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 58 et 123,
- Vu l'élection du Trésorier et du Trésorier adjoint de la CCI locale Artois lors de l'Assemblée Générale d'installation du 22 novembre 2021
- Vu l'élection du Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France lors de l'Assemblée Générale d'installation du 9 décembre 2021

Décide :

De donner délégation permanente de signature à M. Pascal PAWLACZYK, Trésorier de la CCI locale Artois, et M. Jean-Marie CAUWET, Trésorier adjoint, à effet de signer, dans le périmètre ci-après défini, les actes ci-après énoncés relatif à la CCI locale Artois,

Dans le périmètre suivant :

- Service de gestion des bâtiments loués
- Service d'aménagement des parcs d'activités
- Artois Expo
- Aéroport de Roclincourt
- Ports de Béthune et de Saint Laurent Blangy

Actes concernés :

- Tout ordre de paiement de dépenses ;
- Tout acte de recouvrement et d'encaissement de recettes ;
- Tout acte de gestion de trésorerie, étant précisé que les avances en compte-courant consenties aux sociétés filiales de la CCI de région ne constituent pas un acte de gestion de trésorerie au sens de la présente délégation et en sont donc exclues.

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2021



Laurent DEPOORTER
Trésorier

DECISION

Je soussigné, M. Laurent DEPOORTER, Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu les articles R.711-68 et A 712-36 du Code du Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux CCI
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 58 et 123,
- Vu l'élection du Trésorier et du Trésorier adjoint de la CCI locale Grand Hainaut lors de l'Assemblée Générale d'installation du 22 novembre 2021
- Vu l'élection du Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France lors de l'Assemblée Générale d'installation du 9 décembre 2021

Décide :

De donner délégation permanente de signature à M. Marc POSAK, Trésorier de la CCI locale Grand Hainaut, et à M. Christophe FEHRING, Trésorier adjoint, à effet de signer, dans le périmètre ci-après défini, les actes ci-après énoncés relatif à la CCI locale Grand Hainaut,

Dans le périmètre suivant :

- Service de gestion des bâtiments loués
- Service d'aménagement des parcs d'activités
- Installation Terminale d'Embranchement de Saint Saulve

Actes concernés :

- Tout ordre de paiement de dépenses ;
- Tout acte de recouvrement et d'encaissement de recettes ;
- Tout acte de gestion de trésorerie, étant précisé que les avances en compte-courant consenties aux sociétés filiales de la CCI de région ne constituent pas un acte de gestion de trésorerie au sens de la présente délégation et en sont donc exclues.

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2021


Laurent DEPOORTER
Trésorier



DECISION

Je soussigné, M. Laurent DEPOORTER, Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu les articles R.711-68 et A 712-36 du Code du Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux CCI
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 58 et 123,
- Vu l'élection du Trésorier et du Trésorier adjoint de la CCI locale Grand Lille lors de l'Assemblée Générale d'installation du 22 novembre 2021
- Vu l'élection du trésorier de la CCI de région Hauts-de-France lors de l'Assemblée Générale d'installation du 9 décembre 2021

Décide :

De donner délégation permanente de signature à M. Emmanuel THEBAUX, Trésorier de la CCI locale Grand Lille, et à M. Pascal DEBLIQUI, Trésorier adjoint, à effet de signer, dans le périmètre ci-après défini, les actes ci-après énoncés relatif à la CCI locale Grand Lille,

Dans le périmètre suivant :

- Service de gestion des bâtiments loués
- Service d'aménagement des parcs d'activités

Actes concernés :

- Tout ordre de paiement de dépenses ;
- Tout acte de recouvrement et d'encaissement de recettes ;
- Tout acte de gestion de trésorerie, étant précisé que les avances en compte-courant consenties aux sociétés filiales de la CCI de région ne constituent pas un acte de gestion de trésorerie au sens de la présente délégation et en sont donc exclues.

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2021


Laurent DEPOORTER
Trésorier



DECISION

Je soussigné, M. Laurent DEPOORTER, Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu les articles R.711-68 et A 712-36 du Code du Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux CCI
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 58 et 123,
- Vu l'élection du Trésorier et du Trésorier adjoint de la CCI locale Littoral Hauts-de-France lors de l'Assemblée Générale d'installation du 22 novembre 2021
- Vu l'élection du Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France lors de l'Assemblée Générale d'installation du 9 décembre 2021

Décide :

De donner délégation permanente de signature à M. Francis LEROUX, Trésorier de la CCI locale Littoral Hauts-de-France, et à M. Patrick DECROCQ, Trésorier Adjoint, à effet de signer, dans le périmètre ci-après défini, les actes ci-après énoncés relatifs à la CCI locale Littoral Hauts-de-France,

Dans le périmètre défini suivant :

- Services de gestion des bâtiments loués
- Service d'aménagement des parcs d'activités
- Port du Tréport

Actes concernés :

- Tout ordre de paiement de dépenses ;
- Tout acte de recouvrement et d'encaissement de recettes ;
- Tout acte de gestion de trésorerie, étant précisé que les avances en compte-courant consenties aux sociétés filiales de la CCI de région ne constituent pas un acte de gestion de trésorerie au sens de la présente délégation et en sont donc exclues.

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2021


Laurent DEPOORTER
Trésorier



DECISION

Je soussigné, M. Laurent DEPOORTER, Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu les articles R.711-68 et A 712-36 du Code du Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux CCI
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 58 et 123,
- Vu l'élection du Trésorier et du Trésorier adjoint de la CCI locale de l'Oise lors de l'Assemblée Générale d'installation du 22 novembre 2021
- Vu l'élection du Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France lors de l'Assemblée Générale d'installation du 9 décembre 2021

Décide :

De donner délégation permanente de signature à Mme Delphine DEGAUCHY, Trésorière de la CCI locale de l'Oise, et à M. Erik MAILLET, Trésorier adjoint, à effet de signer, dans le périmètre ci-après défini, les actes ci-après énoncés relatif à la CCI locale de l'Oise

Dans le périmètre suivant :

- Service de gestion immobilière
- Service formation
- Ports de Nogent et de St Leu d'Esserent
- Mise à disposition de personnel à la SAGEB

Actes concernés :

- Tout ordre de paiement de dépenses ;
- Tout acte de recouvrement et d'encaissement de recettes ;
- Tout acte de gestion de trésorerie, étant précisé que les avances en compte-courant consenties aux sociétés filiales de la CCI de région ne constituent pas un acte de gestion de trésorerie au sens de la présente délégation et en sont donc exclues.

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2021


Laurent DEPOORTER
Trésorier

DECISION

Je soussigné, M. Laurent DEPOORTER, Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu les articles R.711-68 et A 712-36 du Code du Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux CCI
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 58 et 123,
- Vu l'élection du Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France lors de l'Assemblée Générale d'installation du 9 décembre 2021

Décide :

De donner délégation de signature à Monsieur Xavier MINET, Directeur Administratif et Financier des Ports de Lille, à effet de signer les ordres de virement de la paie des personnels des concessions et affermage « Ports de Lille » ainsi que les ordres de paiement d'acomptes de paie.

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2021



Laurent DEPOORTER
Trésorier



DECISION

Je soussigné, M. Laurent DEPOORTER, Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu les articles R.711-68 et A 712-36 du Code du Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux CCI
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 58,
- Vu l'élection du Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France lors de l'Assemblée Générale d'installation du 9 décembre 2021

Décide :

De donner délégation permanente de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans le respect des textes et des procédures internes à la CCI de région Hauts-de-France :

- Tout ordre de virement de compte à compte appartenant à la CCI de région Hauts-de-France

<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>
Caroline MERTEN	Comptable chargée de trésorerie
Catherine CALMETTES	Comptable

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2021


Laurent DEPOORTER
Trésorier